

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

Pour ce qui est du caractère volontaire de l'adhésion, je suis plutôt en faveur de la proposition concernant le nouveau producteur, mais je ne suis pas certain qu'il serait bon de laisser les gens adhérer au régime et s'en retirer à leur gré.

● (2120)

Le deuxième point, qui, selon moi, a plus de poids que la piètre accusation de complexité du bill, me semble avoir quelque valeur. C'est la question de la régionalisation. Il importe que ce programme soit le meilleur possible. Il importe qu'il soit, dans la mesure du possible, sensible aux variations provinciales et peut-être même régionales. Il importe de reconnaître les différences bien concrètes entre les diverses régions des Prairies, entre les divers secteurs des provinces.

Plus tôt, dans la soirée, j'ai vu le député de Meadow Lake (M. Cadieu) à la Chambre. Sa circonscription de la Saskatchewan diffère énormément de la mienne. Il y a réellement des différences matérielles considérables. Il serait souhaitable, dans la mesure où le permettent les statistiques, de régionaliser davantage le programme de stabilisation.

Je suis heureux que, dans ses observations de décembre, quand il a présenté le bill en première lecture, et dans ses remarques du début de la semaine, le ministre ait clairement indiqué que, si c'était possible, on tendrait vers cette fin valable; heureusement, c'est ainsi que fonctionnera le programme, qui sera très sensible aux particularités régionales.

Il y a une importante question que nous devrions nous poser et c'est jusqu'à quel point nous devons pousser la chose. Je veux être très prudent avant de recommander une réduction du programme de stabilisation des grains à une base personnelle et absolue et non moyenne. À mon avis, il y a là un danger et il faut bien réfléchir avant de s'engager dans cette voie. Le danger est simplement qu'un programme de ce genre serait que l'agriculture s'intéresse moins à utiliser de bonnes méthodes agricoles et d'atténuer l'initiative personnelle des producteurs.

Je ne crois pas que les cultivateurs en général soient en faveur d'un programme qui rendrait inutile l'emploi de bonnes méthodes de production et l'exercice de leur jugement personnel dans leur exploitation agricole. Tel est le problème quand il s'agit en somme d'un calcul personnel. C'est une considération que nous ne devons pas oublier quand nous envisageons la régionalisation du programme ou peut-être la possibilité même d'aller plus loin en ce sens.

Ces quatre derniers mois environ ou depuis la première lecture du bill portant stabilisation concernant le grain en décembre dernier, j'ai passé beaucoup de temps dans ma région de la Saskatchewan à m'entretenir avec des agriculteurs lors de douzaines de réunions, tant publiques que privées, et la question du programme de stabilisation du grain semblait toujours faire surface. Lors de mes entretiens avec les producteurs, je me suis aperçu qu'ils manifestaient beaucoup d'intérêt pour ce programme et souhaitaient en connaître la portée et le détail. Ils avaient toutes sortes de questions à poser, mais par-dessus tout, j'ai constaté un appui général et massif pour le programme de stabilisation présenté par le ministre chargé de la Commission canadienne du blé.

[M. Goodale.]

Il faut prendre part à de telles discussions, parce qu'avant que les producteurs ne puissent juger, sur les plans politique ou économique, des dispositions de ce bill, ils voudront comprendre clairement et pleinement toute la portée. Chacun de nous a la responsabilité de prendre part à de telles discussions et d'aider les agriculteurs de l'Ouest du Canada à comprendre ce que représente le bill de stabilisation, ce qui en est l'objet et quel effet il aura sur tous les producteurs.

Je m'attends à ce qu'on étudie sérieusement ce bill et que la Chambre l'adopte très tôt, tout au moins pour que le programme puisse être lancé au cours de 1975. Je crois que c'est ce qu'attendent les agriculteurs de l'Ouest eux aussi.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Madame l'Orateur, j'ai écouté ce débat avec intérêt, mais je n'ai apprécié aucun discours plus que celui que vient tout juste de faire le député d'Assiniboia (M. Goodale). Quand le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) ne regarde pas derrière lui, il ne sait pas de façon certaine si le ministre de la Justice (M. Lang) est en train de prononcer le discours ou s'il l'a fait l'autre jour. J'ai remarqué son intérêt pour les deux discours et leur similitude.

Le député d'Assiniboia a fait une remarque que j'ai trouvée très amusante; il a dit que le programme de stabilisation était fantastique quand il avait été présenté pour la première fois en 1970 et que les agriculteurs en auraient beaucoup profité. Il répète un argument que le ministre de la Justice a avancé l'autre soir en disant que, si le programme avait été en vigueur dans les années 1960, les agriculteurs en auraient beaucoup profité. On peut dire sans risque de se tromper qu'en faisant avorter le bill de stabilisation proposé en 1970-1971, nous avons permis aux agriculteurs de l'Ouest canadien d'éviter des dépenses de plus de 500 millions de dollars.

Le gouvernement était en mesure de prendre un certain nombre de mesures comprises dans le programme initial de stabilisation, et il l'a fait. Il a abandonné le bill sur les réserves de grains en entreposage après avoir retenu très peu de stocks pendant une période de deux ans. Cela a permis aux agriculteurs de l'Ouest d'entreposer du grain assez longtemps sans avoir à payer des frais exorbitants. Je crois qu'ils atteindraient les centaines de millions de dollars sur une certaine période. Bien sûr, les agriculteurs de l'Ouest canadien ne bénéficient plus de ces dispositions.

Dans une autre mesure législative que le Parlement étudie actuellement, nous abandonnons encore le bill sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, qui comporte des sommes de 7 ou 8 millions de dollars. Si nous l'avions abandonné en 1970-1971, je suppose que l'agriculteur aurait profité de ce fonds dans ces quatre années d'intervalle, au moins 10 millions de dollars par an et probablement plus, ce qui signifie encore 40 ou 50 millions de dollars.

Cela me révèle l'une des faiblesses du programme de stabilisation, car l'aide qui a été fournie à l'Ouest pendant de nombreuses années et que les agriculteurs ont utilisée ne sera plus à leur portée. On la remplace par une nouvelle proposition qui stabilisera le manque à gagner, si manque il y a, dans toute la région. On le fait d'une façon très compliquée, n'en déplaise au député d'Assiniboia. Je voudrais bien qu'il explique les trois formules au ministre de l'Agriculture qui, je l'espère, sera finalement responsable du programme. Je ne pense pas que ce soit compliqué, mais les députés admettront que ce n'est pas clair.